

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CARLIPA

ARRÊTE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
« VIDE-GRENIERS – FOIRE A TOUT »
DU SAMEDI 10 AOÛT AU DIMANCHE 11 AOÛT 2024

Monsieur le Maire de Carlipa,

VU le code des communes et notamment les articles L 131.1 et L131.2,

VU le code de la voirie routière, article L113.2,

VU la demande en date du 23 juillet 2024 de Monsieur Henri ANGLADE sollicitant l'autorisation d'organiser un « Vide-greniers – Foire à tout », le dimanche 11 août 2024, de 5 heures à 18 heures,

VU l'arrêté municipal n° 2024/28 A autorisant cette manifestation,

Considérant qu'à l'occasion de l'organisation du « Vide-greniers – Foire à tout », il y a lieu d'édicter des mesures pour assurer la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la journée « Vide-greniers – Foire à tout » le dimanche 11 août 2024

- **la circulation et le stationnement** boulevard des tilleuls, place du marché, route de Bram du n°18 au n°12 le long des habitations
- **le stationnement sur la RD 126 en agglomération** (toute la route de Bram et route de villespy du n°1 au n°8)
- **le stationnement** place Bellevue

seront interdits du samedi 10 août 2024 à 20 heures au dimanche 11 août 2024 à 18 heures.

Afin de sécuriser l'accès au boulevard des tilleuls interdit à la circulation, la rue de la poste et la rue du pignier seront barrées depuis la rue des caves le dimanche 11 août 2024 de 5h à 18h.

Article 2 : La mise en place de panneaux de signalisation, de barrières et des déviations nécessaires sera à la charge du demandeur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bram
- au Centre de Secours de Bram
- au Directeur des Infrastructures du Conseil Département de l'Aude

Fait à Carlipa, le 24 juillet 2024

Le Maire
Serge SERRANO

